



DOSSIER PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

29 septembre 2023

CONTACT PRESSE : Manon CASSEGRAIN
manon.cassegrain@limoges-metropole.fr
05 55 45 78 65 - 06 62 89 77 71
www.limoges-metropole.fr



@LimMetropole



@LimMetropole



SOMMAIRE

Fiches presse :

- 1. Participation financière à la réalisation de logements sociaux et garanties d'emprunt**
- 2. Présentation des réseaux de chaleur de Limoges Métropole**
- 3. Route Nationale 147 – Convention particulière de cofinancement de l'opération**

Ordre du jour et délibérations du conseil



FICHES PRESSE

- 1. Participation financière à la réalisation de logements sociaux et garanties d'emprunt**
- 2. Présentation des réseaux de chaleur de Limoges Métropole**
- 3. Route Nationale 147 – Convention particulière de cofinancement de l'opération**

1. Participation financière à la réalisation de logements sociaux et garanties d'emprunt pour le logement social

« Un logement pour tous », telle est la volonté de Limoges Métropole, c'est pourquoi la Communauté urbaine s'implique activement pour développer les logements sociaux sur son territoire et aider les porteurs de projets. Le nouveau Programme local de l'habitat (PLH) 2019-2025 pour le territoire communautaire soutient le développement du parc de logement social sur l'ensemble des communes soumises aux objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

Limoges Métropole soutient le logement social et a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Dans le cadre de la construction neuve de logements sociaux, le montant de l'aide de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) varie en fonction de la localisation et du type de financement.

Dans ce cadre, les bailleurs sociaux du territoire sollicitent Limoges Métropole pour l'obtention d'aides financières. **Depuis 2020, Limoges Métropole a accordé plus de 3 millions d'euros à la création de logements sociaux et plus de 3,5 millions d'euros à la réhabilitation de logements sociaux.**

Pour ce conseil communautaire, Limoges Habitat et Noalis sollicitent l'aide de Limoges Métropole pour la création de :

- 39 logements sociaux situés Rue de la Filature à Panazol dans le cadre d'un programme de construction en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA),
- 12 logements sociaux dans un programme de construction en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) situé au 7 rue Eugène Leroy sur la commune de Rilhac-Rancon.

Les travaux des différents projets devraient commencer au cours du second semestre de 2023 pour une livraison prévue en 2025.

Dans le cadre de la construction de logements sociaux, Limoges Métropole pose le cadre des garanties d'emprunt accordées aux organismes de logements sociaux. Ainsi, la Communauté urbaine accorde une garantie à hauteur de 50% pour la durée totale des prêts suivants, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations à condition que la commune d'implantation de l'opération apporte une garantie complémentaire égale à celle de l'EPCI. **Depuis 2020, Limoges Métropole a apporté sa garantie d'emprunt à plus de 67 contrats (pour des opérations de construction ou de réhabilitation) représentant un montant de 44 millions d'euros.**

Au cours de ce conseil communautaire, Limoges Métropole apporte sa garantie d'emprunt pour le :

- Remboursement du prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA de 3 logements sur la commune de Boisseuil,
- Remboursement du prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA de 39 logements à Couzeix,
- Remboursement du prêt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements à Limoges,
- Remboursement du prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA de 2 logements sur la commune de Condat-sur-Vienne.

2. Présentation des réseaux de chaleur de Limoges Métropole

Limoges Métropole est un territoire engagé dans la lutte contre le changement climatique à travers diverses actions. En 2021, la Communauté urbaine a d'ailleurs planifié des travaux pour interconnecter ses réseaux de chaleur afin de réduire sa consommation de gaz naturel et d'améliorer la performance environnementale de la Centrale Énergie Déchets.

⇒ Un réseau de chaleur, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau de chaleur est un système de chauffage à l'échelle urbaine. Via des canalisations spécifiques, la chaleur produite par des usines comme la Centrale biomasse ou la Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole, est distribuée aux clients. Cette chaleur est principalement utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments par un échange de chaleur entre l'eau chaude du réseau urbain, dit primaire, et l'eau chaude du réseau du bâtiment, dit secondaire.

⇒ Les réseaux de chaleur de Limoges Métropole

Aujourd'hui, Limoges Métropole concède l'exploitation de deux réseaux publics de distribution de chaleur à **Dalkia**, pour les réseaux de Beaubreuil et du Val de l'Aurence en fournissant le chauffage et l'eau chaude sanitaire de 18 000 équivalents-logements et un à **Engie** pour le réseau de l'Hôtel de Ville, soit 400 équivalents-logements. Au total, les trois réseaux publics de distribution de chaleur mesurent environ 30 kilomètres.

Après deux procédures de renouvellements de concession, Limoges Métropole a confié l'exploitation du réseau de chaleur de Beaubreuil à **Dalkia** et celui de l'Hôtel de Ville à **Engie**. Ce dernier sera cependant raccordé à la Centrale Énergie Déchets afin de desservir tout le centre-ville de Limoges en plus du réseau actuel. Il mesurera alors 23 kilomètres et desservira 6 000 équivalents-logements, contre 400 aujourd'hui, pour un investissement de 40 millions d'euros.

Une nouvelle concession, après deux ans de germination, sera attribuée à Engie pour la construction et l'exploitation d'un nouveau réseau situé sur la rive gauche de Limoges. L'énergie de ce réseau proviendra principalement des eaux de rejet de la Station d'épuration et sera complété par de la biomasse. Ce réseau mesurera environ 14 kilomètres et alimentera près de 4 000 équivalents-logements. L'investissement est estimé à 30 millions d'euros.

Le doublement des réseaux de chaleur de Limoges Métropole s'étalera pendant les 5 prochaines années.

Ces nouveaux réseaux répondent à de nombreux enjeux tels que :

- Les enjeux environnementaux avec plus de 18 000 tonnes d'émission de CO₂ évitées chaque année par rapport à la situation antérieure,
- Les enjeux sociaux, avec un prix du chauffage, pour les ménages, inférieur de 5 à 15 % par rapport à la valeur de référence gaz,
- Les enjeux économiques, avec la création de plusieurs dizaines d'emplois locaux pour l'entretien des unités de production d'énergie locale. De plus, les travaux d'investissement seront réalisés par des entreprises locales.

3. Route Nationale 147 – Convention particulière de cofinancement de l'opération

Dans le contexte de l'amélioration de la desserte en termes d'infrastructures de Limoges et de son agglomération au sein de la grande région Nouvelle-Aquitaine, la Route Nationale 147, les reliant à Poitiers, est reconnue comme étant un axe routier constituant un enjeu majeur pour le territoire. Elle constitue aujourd'hui la seule véritable épine dorsale de développement pour les espaces déjà fragilisés situés entre ces deux pôles urbains. Elle connaît, par ailleurs, une densité de trafic importante et présente des secteurs particulièrement accidentogènes.

C'est la raison pour laquelle l'amélioration progressive de cet axe avait été identifiée et retenue au Contrat de plan État Région (CPER) 2015-2020. Le montant de l'aménagement s'établissait, dans un premier temps à 92 millions d'euros (61 millions mobilisés dans le CPER 2015-2020), en ce qui concerne le volet situé sur le périmètre de Limoges Métropole, consistant en la réalisation d'une voie nouvelle de 6,5 kilomètres à 2x2 voies au Nord-Ouest de l'agglomération, entre les secteurs de Lavaud à Couzeix et de la Pivauderie, sur la commune de Nieul.

Par délibération en date du 15 décembre 2016, Limoges Métropole avait acté la participation financière de l'Établissement public de coopération intercommunale à hauteur de 5 millions d'euros, en autorisant le Président à signer la convention d'opération afférente.

À ce jour, la participation effective de Limoges Métropole s'est établie à 574 000 €, en plusieurs versements effectués entre 2019 et 2022, sur les 7 millions d'euros déjà globalement mobilisés pour l'opération par l'ensemble des partenaires.

Suite à l'évolution du projet au niveau du raccordement à la Route Nationale 520, à l'application des taux annuels d'actualisation des prix (prévision de 4% par an) et dans le cadre de l'anticipation de la contractualisation du volet Mobilité 2023-2027 du Contrat de plan État Région, il convient à présent d'acter la nouvelle enveloppe de l'opération, portée à 132 millions d'euros et de définir la participation totale de Limoges Métropole.

À cet effet, une convention particulière de cofinancement de l'opération RN 147 « déviation Nord Limoges » a été établie, qui porte à 10 millions d'euros la participation de Limoges Métropole, en sus des 574 000 € déjà versés.

Ainsi, la répartition des cofinancements serait la suivante :

- État : 86 250 000 € (69% des 125 millions d'euros faisant l'objet de la convention particulière de cofinancement),
- Région : 18 750 000 € (15%),
- Département de la Haute-Vienne : 10 000 000 € (8%),
- Limoges Métropole : 10 000 000 € (8%).

Au vu de l'importance que revêt cette infrastructure pour le développement et l'accessibilité de Limoges Métropole.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

ORDRE DU JOUR

**POINT I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023**

POINT II – DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1 – FINANCES, BUDGET

- 1.1 - Budget annexe "assainissement" - décision modificative 2
- 1.2 - Budget annexe "eau" - décision modificative 2
- 1.3 - Budget annexe "centre de recyclage" - décision modificative 2
- 1.4 - Création d'un budget annexe - site du Mas de l'Age - Couzeix
- 1.5 - Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement
- 1.6 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements situés à "La Plagne" à Boisseuil - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n°141643
- 1.7 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 39 logements lieudit Villefélix à Couzeix - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n°145540
- 1.8 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - opération "Adrien Tarrade" - acquisition - amélioration de 6 logements rue Adrien Tarrade à Limoges - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n°142913
- 1.9 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - opération "Condadille" - acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements route de Poulénat à Condat-sur-Vienne - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n°146870

2 – RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 - Tableau des emplois budgétaires

3 - FONCTIONNEMENT

- 3.1 - Solidarité avec le Maroc

4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 4.1 - Conseil régional de l'ordre des architectes - soutien aux rencontres 2023
- 4.2 - Fonds forestier en Limousin - soutien 2023
- 4.3 - Plainemaison Aquitaine soutien aux Journées limousines Or Rouge
- 4.4 - Soutien de Limoges Métropole au colloque de l'association Europa - édition 2023
- 4.5 - Société d'équipement du Limousin (SELI) - modifications portant sur l'objet social et l'augmentation du capital social envisagée

5 - GESTION DES ZONES D'ACTIVITES (HORS ESTER)

- 5.1 - Parc d'activités de la Grande Pièce (Limoges) - cession d'une parcelle de terrain au profit de la société DGC couverture ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant
- 5.2 - Parc d'activités de la Grande Pièce (Limoges) - cession d'une parcelle de terrain au profit de la société LIMOUSIN NEGOCE ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant
- 5.3 - Parc d'activité de la Grande Pièce - cession d'une parcelle de terrain à la société AFTRAL ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

6 - RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE ET INNOVATION

- 6.1 - Financement du projet de chaire d'excellence "Adaptation des procédés au service de la transition hydrique"

7 - PROMOTION DU TOURISME

- 7.1 - Participation et contribution financière au comité d'itinéraire de la véloroute 93

8 - GRANDS EQUIPEMENTS

- 8.1 - Exposition co-organisée entre Limoges Métropole et le Département de la Haute-Vienne au vélodrome Raymond Poulidor à l'occasion du passage en Haute-Vienne de l'édition 2023 du Tour de France - convention de partenariat

9 - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET FONDS EUROPEENS

- 9.1 - Etude de programmation relative au projet de construction d'un office de tourisme intercommunal, d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et d'un parcours de visites des vestiges archéologiques - validation du plan de financement prévisionnel

10 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

- 10.1 - Redevance spéciale - Tarifs et modalités d'application du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024
- 10.2 - Convention de partenariat avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium
- 10.3 - Convention de reprise et valorisation des consommables d'imprimante issus des déchèteries communautaires de Limoges Métropole

11 - CYCLE DE L'EAU

- 11.1 - Convention de mise à disposition d'un segment de réseau d'eau potable entre Limoges Métropole et le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Saint-Sylvestre - Compreignac

12 - RENOUVELLEMENT URBAIN

- 12.1 - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet d'écoquartier des Portes Ferrées - Avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes conclue entre Limoges Métropole et la Ville de Limoges pour les espaces publics de l'écoquartier des Portes Ferrées.
- 12.2 - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet d'écoquartier des Portes Ferrées - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole à la Ville de Limoges et convention financière associée
- 12.3 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Lancement d'une concertation publique complémentaire du projet de renouvellement urbain de Beaubreuil - secteur Fabre d'Eglantine Sud

13 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE

- 13.1 - Accompagnement par le CEREMA à la mise en place d'une ORT multisites

14 - LOGEMENT SOCIAL

- 14.1 - Adoption des modalités de passage à la gestion en flux des contingents réservataires des communes et de Limoges Métropole avec les bailleurs

- 14.2 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux par Limoges Habitat « La Filature » à Panazol dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie au titre du NPNRU
- 14.3 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux par Noalis à Rilhac-Rancon « Rue Eugène Leroy »
- 15 - HABITAT**
- 15.1 - Approbation de la convention autorisant la subrogation des aides de Limoges Métropole au profit de Procivis Nouvelle Aquitaine, gestionnaire du dispositif Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE)
- 15.2 - Approbation des conventions de partenariat relatives au dispositif de lutte contre la non décence et l'indignité des logements
- 15.3 - Convention de partenariat avec l'Association départementale d'information pour le logement (ADIL), emportant renouvellement de l'adhésion de Limoges Métropole à l'ADIL
- 15.4 - Adoption de la convention de partenariat avec l'observatoire de l'immobilier de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Vienne (CCI)
- 16 - ANIMATION ET COORDINATION DES DISPOSITIFS D'INSERTION**
- 16.1 - Autorisation pour l'attribution de subventions pour favoriser l'accès à l'emploi sur le territoire - Année 2023
- 17 - POLITIQUE DE LA VILLE**
- 17.1 - Diplôme universitaire « Intervention Publique et citoyenneté » - Soutien de Limoges Métropole aux structures employeuses
- 18 - GENS DU VOYAGE**
- 18.1 - Approbation de la convention de financement entre l'association Ma Camping et Limoges Métropole
- 19 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ACCESSIBILITE**
- 19.1 - Approbation de l'avenant 1 à la convention opérationnelle n°87-22-085 d'action foncière entre l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole et la commune de Couzeix
- 19.2 - Adoption d'une convention d'action foncière entre l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, Limoges Métropole et la commune de Couzeix

20 - PLUi ET URBANISME

- 20.1 - Approbation de la révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat
- 20.2 - Définition du champ d'application du Droit de préemption urbain sur la commune de Chaptelat
- 20.3 - Soumission des clôtures à déclaration préalable sur la commune de Chaptelat
- 20.4 - Mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU) de la commune du Vigen suite à arrêté de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de sécurité de la RD704 au sud de la commune
- 20.5 - Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne - Modification et suppression d'emplacements réservés dédiés aux cheminements piétons
- 20.6 - Révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de Rilhac-Rancon - Réduction d'un Espace vert d'intérêt paysager suite à une annulation contentieuse
- 20.7 - Arrêt du projet de révision allégée n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges - Reclassement de parcelles au sein du PLU de Limoges suite à une annulation contentieuse
- 20.8 - Révision allégée n°8 du Plan local d'urbanisme de Limoges - Avis conforme favorable de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas ad hoc
- 20.9 - Modification simplifiée n°5 du Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne - Avis conforme favorable de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas ad hoc
- 20.10 - Modification n°10 du Plan local d'urbanisme d'Isle - Avis conforme favorable de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas ad hoc
- 20.11 - Abrogation de la délibération n°13.4 du conseil communautaire du 2 décembre 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Solignac
- 20.12 - Abrogation de la délibération n°15.5 du conseil communautaire du 1er octobre 2021 concernant la révision allégée n°4 du PLU de Limoges

- 20.13 - Abrogation de la délibération n°21.9 du conseil communautaire du 5 mai 2022 concernant la révision allégée n°3 du PLU de Palais-sur-Vienne
- 20.14 - Bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement du secteur du Mas de l'Age à Couzeix
- 21 - AFFAIRES FONCIERES**
- 21.1 - Acquisition par Limoges Métropole, auprès de la commune de Couzeix, d'un foncier sis au Mas de l'Age
- 21.2 - Acquisition d'une propriété bâtie sise à Couzeix, 91 et 95 route de Poitiers - propriété de Madame GAUTHIER
- 21.3 - Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à Couzeix, allée des Genets, propriété de la commune de Couzeix, en vue de la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC)
- 21.4 - Rétrocession par la Ville de Limoges d'un bien préempté sis 36 rue Brantôme
- 21.5 - Délibération post enquête publique portant transfert amiable dans le domaine public communautaire d'une emprise de voirie privée sise impasse de Saint Exupéry à Limoges
- 21.6 - Rétrocession par la Ville de Limoges d'un bien préempté 28 bis rue Casimir Ranson
- 21.7 - Rétrocession par la Ville de Limoges d'un bien préempté sis 77 avenue Montjovis à Limoges
- 21.8 - Acquisition de dix parcelles de terrain situées à Bonnac-la-Côte, lieudits « La Sablonade », « La Sablonade Est » et « Les Bruyères » - Propriété de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Nouvelle-Aquitaine
- 21.9 - Acquisition d'une parcelle de terrain située au Palais-sur-Vienne, lieudit "Les Anes" - propriété des conjoints CRUVEILHER
- 21.10 - Acquisition immobilière de quatre parcelles de terrain au Palais-sur-Vienne, propriété de la commune du Palais-sur-Vienne, en vue de la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC)
- 21.11 - Intégration des équipements et espaces communs du lotissement "le hameau de la Chapelle de Saint Antoine" à Boisseuil

- 21.12 - Intégration des espaces communs du lotissement "les Bessières" à Boisseuil
- 21.13 - Cession d'un délaissé de voirie sis chemin du Mas Chambart à Panazol au profit de Madame et Monsieur GUY-MOYAT
- 21.14 - Désaffectation portant déclassement d'une emprise du domaine public routier, rue des Mélézes à Limoges, en vue de la sa cession à Madame NADEAU et à Monsieur ORTEGA
- 21.15 - Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire au profit de Limoges Métropole - commune de Limoges, rue des Alouettes - propriété de la Ville de Limoges
- 21.16 - Retrait du droit de préemption attribué à l'Etablissement public foncier et délégation à Limoges Métropole sur les parcs d'activités de Limoges Nord et Sud
- 22 - VOIRIE**
- 22.1 - Accessoires de voirie / embellissement - principes réglant les relations entre Limoges Métropole et les communes membres
- 22.2 - Prochaines opérations d'archéologie préventive - Conventions avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive
- 22.3 - Route Nationale 147 - Convention particulière de cofinancement de l'opération
- 23 - TRANSPORTS URBAINS**
- 23.1 - Servitudes d'ancrage pour les lignes aériennes de trolleybus
- 24 - DEPLOIEMENT DES ZONES 0 EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**
- 24.1 - Territoire de vigilance - Initiation de la démarche
- 25 - INFRASTRUCTURES ET SERVICES CYCLABLES**
- 25.1 - Evolution du service V'Lim
- 26 - TRANSITION ENERGETIQUE**
- 26.1 - Ecopôle ASTER - Modalités de la concertation
- 26.2 - Convention de partenariat avec GRDF, IDEX et EQTEC relative au projet d'unité de production de biométhane de 2ème génération

26.3 - Concession de service public de production, distribution et de livraison de chaleur, rive gauche de Limoges - Approbation du choix de l'attributaire et du projet de convention

27 - AMENAGEMENT DES RIVIERES

27.1 - Convention relative à la mise en place d'aménagements agro-pastoraux pour le compte de propriétaires privés

27.2 - Convention entre Limoges Métropole et la commune du Palais-sur-Vienne pour la mise en œuvre des travaux de requalification de l'étang situé rue Suzanne Valadon au Palais-sur-Vienne

28 - COMPTE RENDU

28.1 - Compte-rendu au conseil communautaire de diverses décisions